



Edouard Martin et Catherine Trautmann se réjouissent de l'adoption cet après-midi en Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale, d'amendements visant à corriger les éléments de la "loi Florange" invalidés par le Conseil Constitutionnel le 29 mars dernier. C'est une première réponse à ceux qui se réjouissaient, à contretemps et à mauvais escient, de cette décision. Ils remercient les parlementaires qui continuent de porter cette proposition, tant pour leur rapidité de réaction que pour leur fidélité à l'esprit d'origine de cette loi, un esprit qui est resté leur boussole dans ces travaux rédactionnels. En effet, les députés ont manifestement eu à cœur de maintenir le caractère normatif de l'obligation de recherche de repreneur, ainsi que la dimension dissuasive de la sanction (remboursement des aides publiques). Ainsi le message restera-t-il clair à l'égard des chefs d'entreprise: on ne joue pas avec l'argent public et l'avenir des salariés.